

FONCTIONNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE	FONCTIONNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE
<u>Horaire bureau/téléphone :</u> 7h40-11h30 // 13h25-17h20 <u>Ouvertures des grilles :</u> → <u>Grille du haut :</u> 7h30-7h55 et 16h25-16h45 pour les élèves à pied ou véhiculés par les responsables légaux. → <u>Grille du bas :</u> 7h30-7h55 et 16h25-17h00 pour les transports scolaires ou les élèves qui arrivent en deux roues. → Arrivées après 7h55 et départs avant 16h25 et sur la pause méridienne. <u>Fonctionnement du Passeport du collégien</u> Passeport vert → L'élève arrive et part en fonction de son emploi du temps. Passeport bleu → L'élève arrive et part en fonction de son emploi du temps même en cas de professeur absent ou d'un changement d'emploi du temps exceptionnel. (sauf avis contraire écrit des parents) Passeport rouge → L'élève doit être présent de 7h55 à 16h25. Mot obligatoire lors d'une arrivée après 7h55 ou un départ avant 16h25. <i>La vie scolaire n'appellera plus en cas d'oubli de mot pour des départs avant 16h25, les élèves resteront en permanence.</i> <i>Les mots sont à déposer dans la matinée et non pas à la dernière minute avant de sortir.</i> Il est possible de faire des mots à l'année (après les emplois du temps définitifs) en cas : → d'arrivée régulière après 7h55 → départ régulier avant 16h25 → de départ même en cas de professeur absent Les demi-pensionnaires n'ayant pas de cours l'après-midi pourront quitter l'établissement uniquement après le repas pris au sein du collège. <u>Retards</u> En cas de retard, merci de justifier auprès de la vie scolaire. Les retards répétés peuvent entraîner une punition. <u>Retenues</u> Les heures de retenues auront lieu le lundi, mardi et jeudi de 16h25 à 17h20. Un transport scolaire est assuré après 17h20 (études du soir et retenues)	<u>Casier</u> Un casier ainsi qu'un cadenas et une clé seront fournis à chaque élève en binôme en début d'année. Mettre les sacs et les affaires personnelles dans le casier. La vie scolaire ne sera pas responsable en cas de perte d'affaires ou de dommages. <u>Infirmierie</u> Les horaires de présence de l'infirmière seront écrits sur la porte de l'infirmierie. Il faut obligatoirement prendre un billet bleu à la vie scolaire avant de s'y rendre pour éviter les absences injustifiées en cours. <u>Rangement</u> A la sonnerie, les élèves doivent aller se ranger dans la classe (marquage peinture). Si les élèves ne sont pas rangés avec leur classe, il pourra en découler une heure de retenue. <u>Récréations</u> Aux récréations de 9h45 et 15h15 ainsi que pendant la pause méridienne, les élèves doivent descendre sur la cour avec leur sac. Toute présence à l'intérieur des bâtiments est interdite (escaliers, couloirs,...) sauf autorisation ponctuelle. <u>Dispense d'EPS</u> L'élève qui a un certificat médical d'inaptitude à une activité physique n'est pas dispensé de cours d'EPS, il est présent en classe avec des aménagements décidés par l'enseignant (circulaire du 17 mai 1990, loi du 11 février 2005 sur le handicap). L'élève présente son certificat médical à la vie scolaire qui l'enregistre. Il le présente, ensuite, à son professeur d'EPS pour validation et qui décide si l'élève suit le cours ou s'il reste en étude (exceptionnel, quand les conditions de pratique sont trop difficiles : conditions climatiques ou blessure trop invalidante) <u>Téléphone portable</u> Les téléphones portables, écouteurs et tout autre appareil doivent être éteints et invisibles dans l'enceinte du collège, trajets d'EPS et sorties pédagogiques (sauf accord avec l'adulte encadrant). En cas de non respect de ces règles, l'élève s'expose aux punitions et sanctions prévues dans l'établissement. <u>Contact Vie Scolaire</u> Téléphone : 02.96.55.35.40 Mail : vie-scolaire1.0221991v@ac-rennes.fr ce.0221991v@ac-rennes.fr